

**EXTRAIT DU
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE de convocation et d'affichage
4 juillet 2024
DATE de publication de la délibération
16 juillet 2024

Séance du vendredi 12 juillet 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 19
Votants 25

L'an deux mil vingt-quatre, le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, BOLIVARD Régis. Adjointes : Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe (arrive à 19h25 au point 4), FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, DEHEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : GARÇON Isabelle donne pouvoir à JEANNEAU Luc. PARPAILLON Marie-Laure donne pouvoir à SALIS Anaïs. GIOT Stéphanie donne pouvoir à BOLIVARD Régis. GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi. BAZIN Denis donne pouvoir à DEHEGER Vianney. BLANDIN Béatrice donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine.

Était absente : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile.

Secrétaire de séance : Luc Jeanneau, à qui il est adjoint un auxiliaire.

N°120724-3 : Revalorisation du tarif « garderie périscolaire »

Monsieur Blaise TOUZARD précise que la Commission « Finances » réunie le 2 juillet 2024, propose une revalorisation du tarif de la garderie périscolaire de 2,2 %, soit un centime de plus :

	Tarif Garderie 01/09/2022 (pour ¼ heure)	Tarif Garderie 01/09/2023 (pour ¼ heure)	Revalorisation	Tarif Garderie 01/09/2024 (pour ¼ heure)
Tarif garderie	0,43 €	0,44 €	2,2%	0,45 €

La garderie est ouverte de 7h à 8h20 et de 16h30 à 19h. Tout dépassement de ¼ d'heure le soir après 19h entraîne une facturation de 10 fois le tarif du ¼ d'heure en vigueur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tarif de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire susvisés à compter du 1^{er} septembre 2024.

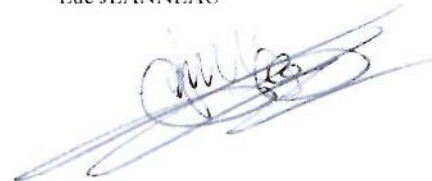
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le Maire,
Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,
Luc JEANNEAU



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 15 juillet 2024

De sa publication sur le site Internet de la commune le 16 juillet 2024